

STUDY LEAVE ADVISORY COMMITTEE

Terms of Reference

To oversee the administration of and make recommendations to the Executive Committee with respect to the Study Leave Program of the Canadian Judicial Council/ the Council of Canadian Law Deans, and any other such related matters as may be requested from time to time by the Council or the Executive Committee.

Without limiting the generality of the foregoing, the Committee shall:

- consider all applications for the Study Leave Program, and make recommendations, through the Executive Committee, to the Minister of Justice for leaves of absence pursuant to para 54(1)(b) of the *Judges Act* for those judges the Committee approves for leave;
- provide advice and comments, when invited to do so by a chief justice, with respect to the leave programs of judges taking leaves of absence at academic institutions of between three and six months pursuant to para 54(1)(a) of the *Act*.

Approved by the Canadian Judicial Council
September 27, 2002

COMITÉ CONSULTATIF DE CONGÉ D'ÉTUDES

Mandat

Le comité consultatif de congé d'études surveille l'administration du programme de congés d'études du Conseil canadien de la magistrature/du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et présente des recommandations au comité exécutif à ce sujet, ainsi que sur toute autre question connexe dont le Conseil ou le comité exécutif lui confie l'examen.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le comité

- examine toutes les demandes d'admission au programme de congés d'études et, par l'entremise du comité exécutif, présente des recommandations au ministre de la Justice au sujet des congés demandés conformément à l'alinéa 54(1)b) de la *Loi sur les juges* dans le cas des juges dont le comité approuve la demande d'admission;
- donne des conseils et formule des commentaires, à la demande d'un juge en chef, au sujet des programmes des juges qui prennent des congés de trois à six mois conformément à l'alinéa 54(1)a) de la *Loi* pour les passer à des établissements d'enseignement.

Approuvé par le Conseil canadien de la
magistrature
le 27 septembre 2002